



23 JUIN 2026 | 9H30 – 16H

LA DÉSObÉISSANCE CIVILE ÉCOLOGIQUE

Les prétoires :
terrains de lutte,
de légitimation et
d'interprétation du droit

Tour des Finances, salle 1 (étage -1)
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles

Inscription gratuite mais obligatoire



JUGER LES DÉSOBÉISSANT·ES

Animation : Valentine Mahieu, chercheuse, DO Criminologie, INCC

9h30 - Accueil

9h55 - Mot d'ouverture

10h - Lucie Benoit (doctorante, Institut d'anthropologie sociale, Université de Berne)

Contestation, criminalisation, in/visibilisation ? Formes et fonctions des procès d'activistes climatiques en Suisse

10h30 - Antoine Durance (doctorant et enseignant, Sciences Po Bordeaux/Centre Emile Durkheim)

Une standardisation des stratégies de défense de la désobéissance civile ?

Anticiper et préparer les audiences au sein d'une mobilisation écologiste en France (2022-2026)

11h - Marie Jadoul (docteure en droit et chargée de cours, Université catholique de Louvain-la-Neuve)

La désobéissance civile écologique dans les prétoires : un spectre d'approches

11h30 - Pause-café

11h45 - Discussion collective

12h30 - Repas offert



CONTRÔLER LA CONFORMITÉ DES NORMES



Animation : Damien Scalia, Professeur de droit, Université Libre de Bruxelles

13h30 - Manuella Cadelli (juge, collaboratrice scientifique à la Faculté de droit de l'Université de Namur)

L'insubordination de la justice : une charge morale et juridique

14h - Pierre-Arnaud Perrouy (directeur de la ligue des droits humain)

Le contentieux stratégique dans la défense des droits humains : nécessaire mais pas suffisant

14h30 - Pause-café

14h45 - Michel Forst (rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus)

Désobéissance civile écologique et droit international : entre protection normative et criminalisation croissante

15h15 - Discussion collective

16h - Fin de la journée



Ce séminaire est le troisième d'une série de quatre séminaires internationaux du Groupement européen de recherches sur les normativités (GERN). Ils ont pour objectif d'analyser ce que la désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique fait au droit et, en retour, ce que le droit fait à la désobéissance civile écologique - à partir du point de vue de différentes disciplines : sociologie, droit, criminologie, science politique, etc.

Quatre séminaires sont proposés : de l'étude des fondements théoriques et historiques de la désobéissance civile (1°), en passant par l'exploration de l'espace public en tant que 'théâtre' de la confrontation entre acteurs et l'analyse de ses coulisses (2°), aux prétoires en tant que terrains de luttes, de légitimation et d'interprétation du droit (3°), jusqu'aux impacts de la désobéissance civile écologique sur le droit (4°). Cette troisième séance aborde les audiences et les procès comme espaces de lutte et de légitimation pour les activistes écologistes, mais aussi de tensions et de débats sur l'interprétation, les limites du droit et le rôle de la justice.



Séminaires organisés par l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC), le Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P, UCLouvain) et le Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, CNRS).



Prochain séminaire :

Séance n° 4 : « Les impacts de la désobéissance civile sur le droit positif et diversification des sanctions », date et lieu à convenir.

Comité scientifique :

Marie Jadoul - CRID&P, UCLouvain

Fabien Jobard - CESDIP, CNRS

Alexia Jonckheere - INCC

Valentine Mahieu - INCC

David Scheer - CRID&P, UCLouvain

Contact : valentine.mahieu@just.fgov.be